

LE BOTSWANA APPORTE SON SOUTIEN AU MANDAT D'ARRÊT ÉMIS PAR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Dernière mise à jour, mardi 5 juillet 2011

Gaborone, 5 Juillet, 2011; Le Gouvernement du Botswana a pris bonne note du choix de l'Union Africaine de ne pas donner suite au mandat d'arrêt émis contre Mouammar Khadafi par la Cour pénale internationale, lors de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement qui vient de se tenir à Malabo en Guinée Équatoriale.

Le Botswana souhaite réitérer son soutien audit mandat d'arrêt. Cette décision n'a pas été prise inconsidérément. Depuis leur commencement, en février de cette année, les actes de violence commis par l'État et encouragés par lui ainsi que les violations flagrantes des droits de l'homme perpétrés par le régime de Mouammar Khadafi à l'encontre de son propre peuple ont continué sans perdre de leur virulence, indépendamment des initiatives de la communauté internationale appelant le régime à mettre fin à sa campagne de violence à l'encontre du peuple libyen. Cette campagne, qui a provoqué d'innombrables pertes humaines, des dégâts matériels et le déplacement de populations, va à l'encontre de toutes les règles de comportement civilisé et de toutes les normes de droit international humanitaire. On est en présence d'un crime contre l'humanité que ne sauraient accepter tous les peuples épris de paix. Le Gouvernement du Botswana s'engage à maintenir son appui aux principes fondamentaux des droits de l'homme et aux droits politiques. Il appelle en conséquence les autres membres de l'Union Africaine à aider la Cour pénale internationale à procéder à la mise en oeuvre du mandat qu'elle a reçu aux fins de procéder à l'arrestation du dirigeant libyen. Ladite arrestation représentant une étape cruciale pour alléger les souffrances du peuple libyen et pour ouvrir la voie à un nouvel ordre démocratique dans ce pays.